

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : COTISATIONS A L'UAFA 2020

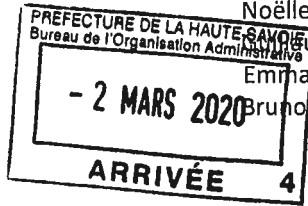
Le « Mercredi 12 Février 2020 à 14h00 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Marc CHUARD
Michel MATHIEU
Yves ANTHOINE MILHOMME
Jean-Marc NICOLLIN
Michel BASTARD-ROSSET
Annie LEVET

Assistaient également :

Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat des Glières
Pascale RIGOT, service comptabilité finances Fillière
Noëlle BERNARD-GRANGER, élue de Fillière
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Bruno DELETRAZ, Direction EAU POTABLE GRAND ANNECY



Compte tenu des sommes inscrites au budget primitif 2020, Monsieur le Président demande à la SEA de faire le point sur la cotisation à l'UAFA.

Pour 2020, l'UAFA n'a pas encore délibéré mais il semble que la cotisation de base devrait être maintenue à la **somme de 110 euros**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- Cotisation à la Société d'Economie Alpestre
- Contribution à la cotisation à l'Association des Maires pour la mise à disposition de logiciel
- Contribution à la cotisation à la compagnie d'assurance pour le suivi du contrat groupe
- Cotisation pour la rémunération du Trésor Public pour les programmes qu'il mène pour l'ensemble des AFP et la tenue de sa comptabilité ainsi qu'aux frais engagés par ces programmes

Monsieur le Président rappelle, qu'à côté de cette part administrative fixe arrêtée à 110 euros, **une participation pour les services que l'Union effectue pour l'AFP sera sollicitée.**

Les services demandés concernent :

- La mise à jour du périmètre de l'AFP et chargement des données avec l'appui de la Régie des Données Informatiques 74
- La déclaration fiscale et transfert des données aux services de la Direction Générale des Impôts Foncières qui s'élèvent à un montant total de 165,20 euros. Ces services seront facturés en fonction de leur avancement.

Ainsi, Monsieur le Président propose de budgétiser la somme globale et arrondie de 300,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approuve la proposition de cotisation à l'UAFA
2. Demande à Monsieur le Président de budgétiser la somme minimum de 300,00 euros
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour mandater toutes les sommes concernant les cotisations à l'UAFA
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME